

**Action sociale
interministérielle :
les exigences UNSA
Fonction Publique !**

**Retraite à 64 ans :
pour l'UNSA,
c'est non !!!**

**Signature
unanime
de l'accord PSC !**

Lors du comité interministériel d'action sociale du 19 janvier, l'UNSA Fonction Publique a rappelé son exigence d'une réévaluation significative et annuelle des taux des prestations d'action sociale et de ses barèmes d'accès. Elle doit être au plus proche de l'augmentation réelle du coût de la vie. Elle est nécessaire pour permettre notamment au plus grand nombre d'agents publics d'accéder à ces prestations.



Alors que le débat sur l'âge d'ouverture des droits à la retraite refait surface, l'UNSA se félicite que le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) du 27 janvier 2022, ait analysé les effets sur les finances publiques d'une telle proposition. Repousser l'âge de la retraite : une mesure dogmatique sans effet sur les comptes publics mais avec des effets concrets sur la vie de nos concitoyens !

Pour l'UNSA, vouloir à tout prix repousser l'âge de départ en retraite répond donc à une démarche dogmatique qui aggraverait les inégalités sans pour autant améliorer le système de retraite en France.

Plus de précisions sur le site du COR :
<https://www.cor-retraites.fr/node/583>

Toutes les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique de l'État ont signé, le 26 janvier, l'accord sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC : Mutuelles).

L'UNSA Fonction Publique a signé l'accord sur la PSC après une négociation collective de qualité.

C'est un tournant dans le dialogue social dans la fonction publique.

Les principes de solidarité intergénérationnelle, de solidarité familiale, de proportionnalité des cotisations en fonction des revenus et de gouvernance paritaire sont au cœur de l'accord.

